



Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs

Faits saillants du rapport financier

Exercice financier 2025

- Les actifs financiers
- Les passifs
- Les avoirs des contribuables
- L'évaluation
- Le rapport financier
- Mot de conclusion de la Mairesse

RAPPORT DE LA MAIRESSE



En vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal madame la Mairesse fait rapport aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025.

RÉSULTATS

2 661 502 \$

Les actifs financiers

6 397 193 \$

Les immobilisations

1 161 181 \$

Les passifs

537 089 \$

Surplus de l'exercice financier

2 093 393 \$

Avoirs des contribuables (surplus accumulés)



FAITS SAILLANTS

Cher citoyennes et citoyens de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, il me fait plaisir de vous présenter le présent rapport qui énonce les faits saillants pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2025. Les points traités sont les suivants :

- Les actifs financiers ;
- Le passif ;
- Les avoirs des contribuables ;
- Le rapport financier ;
- L'évaluation ;
- Le mot de conclusion

LES ACTIFS FINANCIERS

Les actifs du fonds d'administration, constitué de l'avoir en banque des différents comptes et des subventions à recevoir se détaillent comme suit :

- Trésorerie et équivalents de trésorerie 2 068 162 \$
- Débiteurs 593 340 \$
- Pour un total de 2 661 502 \$

Les immobilisations totalisent au 31 décembre 2025, la somme de 6 397 193 \$

LES PASSIFS

Les passifs totalisent 1 161 181 \$ et se détaillent comme suit :

- Les emprunts temporaires 48 090 \$
- Les créditeurs et charges à payer 178 557 \$
- Les revenus reportés 76 182 \$
- La dette à long terme 744 120 \$



Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs

Faits saillants du rapport financier

Exercice financier 2025

- ▶ Les actifs financiers
- ▶ Les passifs
- ▶ Les avoirs des contribuables
- ▶ L'évaluation
- ▶ Le rapport financier
- ▶ Le mot de conclusion de la Mairesse

RAPPORT DE LA MAIRESSE

Sur les faits saillants du rapport financier 2025

En vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal, madame la Mairesse fait rapport aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025.



FAITS SAILLANTS

LES AVOIRS DES CONTRIBUABLES

En ce qui a trait à l'avoir de contribuables, les états financiers au 31 décembre 2025 présentent un surplus accumulé non affecté de 2 093 373 \$ comparativement à l'année précédente où il se chiffrait à 1 745 606 \$.¹

La Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs termine donc l'année 2025 avec un excédent de fonctionnements (surplus) de 537 089 \$

L'ÉVALUATION

La valeur foncière de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a été déterminée à 175 734 000\$ pour la dernière année du dépôt du rôle d'évaluation en décembre 2022

LE RAPPORT FINANCIER

Selon l'avis du comptable agréé, de la firme comptable Benoît Côté inc. les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

¹ Certaines dépenses ont été affectées aux surplus accumulés.



Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs

Faits saillants du rapport financier

R a p p o r t f i n a n c i e r 2 0 2 5

LES REVENUS ET DÉPENSES

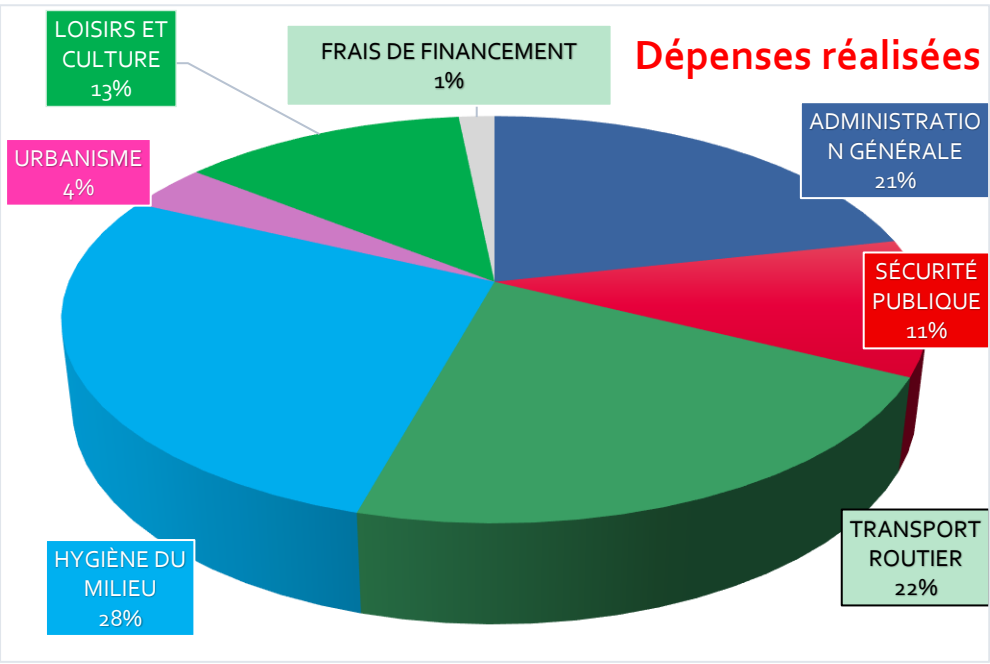
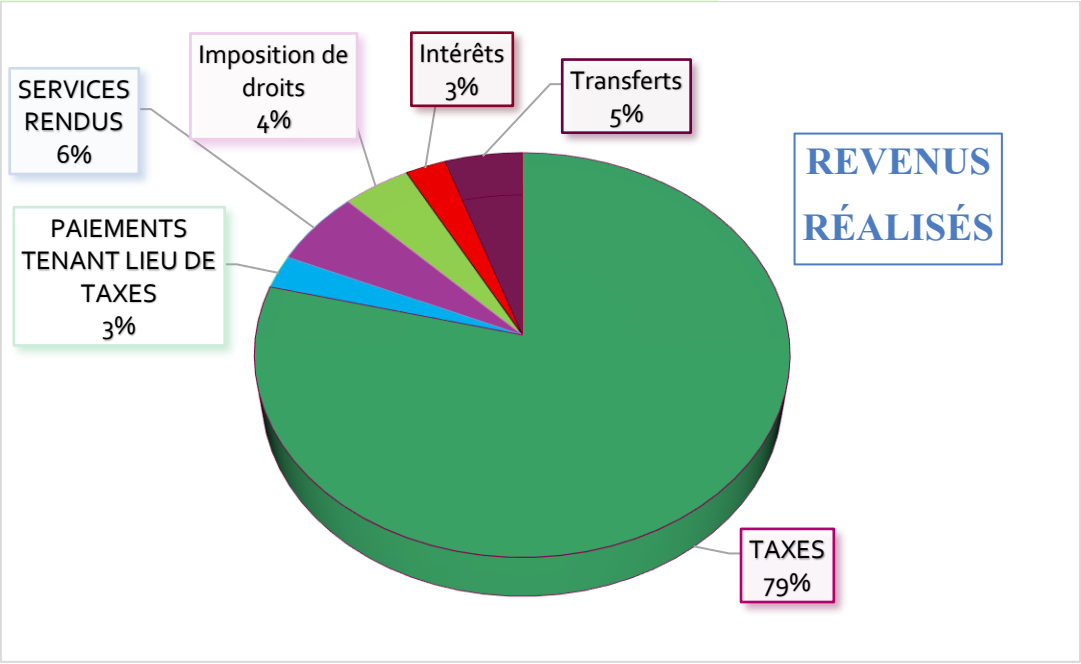
L'état des résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2025 au titre des revenus.

Revenus	2025	Revenus	Budget	Réalisation
Taxes sur la valeur foncière	1 579 795 \$			
Tarification des services municipaux	491 403 \$	Taxes	2 071 198 \$	2 090 561 \$
Gouvernement du Québec	76 465 \$	Compensations tenant lieu de taxes	76 465 \$	70 217 \$
Gouvernement du Canada				
Services rendus aux organismes municipaux				
Autres services rendus	117 000 \$	Services rendus	117 000 \$	159 838 \$
Imposition de droits	58 000 \$	Imposition de droits	58 000 \$	119 494 \$
Amendes et pénalités				
Intérêts	22 000 \$	Autres revenus d'intérêts	22 000 \$	71 507 \$
Autres revenus				
Transferts de droits	89 421 \$			
Transferts - Ententes - Partage et autres	52 884 \$	Transferts	142 305 \$	136 059 \$
<u>Total Revenus</u>	<u>2 486 968 \$</u>		<u>2 486 968 \$</u>	<u>2 647 676 \$</u>

L'états des résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2025 au titre des dépenses, page suivante

Dépenses de fonctionnement	2025	Charge	Budget	Réalisation
Conseil municipal	72 283 \$			
Gestion financière et administrative	341 399 \$			
Édifice municipal	20 520 \$			
Greffe	3 000 \$			
Évaluation	52 668 \$			
Autres	72 750 \$	Administration générale	562 620 \$	535 820 \$
Police	133 393 \$			
Protection contre l'incendie	119 486 \$			
Protection civile	15 429 \$			
Voirie municipale	316 658 \$	Sécurité publique	268 308 \$	268 920 \$
Enlèvement de la neige	135 733 \$			
Éclairage des rues	25 700 \$			
Circulation	18 500 \$			
Transport collectif	13 400 \$			
Purification et traitement de l'eau	71 614 \$			
Réseau de distribution de l'eau	46 780 \$			
Traitement des eaux usées	149 419 \$			
Matières résiduelles Déchets domestiques	155 916 \$			
Matières résiduelles Collecte sélective	93 856 \$			
Protection de l'environnement	42 500 \$			
Urbanisme et zonage	74 428 \$	Hygiène du milieu	560 085 \$	690 236 \$
Promotion et développement industriel	30 193 \$			
Loisirs	43 013 \$			
Maison du 120 et 118 rue Principale	24 600 \$			
Centre récréatif	68 500 \$			
Base de Plein Air du Lac Nairne	149 742 \$			
Camp de jour	40 550 \$			
Autres activités récréatives	5 446 \$			

Bibliothèque	7 900 \$			
Autres activités culturelles	1 100 \$	Loisir et culture	340 851 \$	315 882 \$
Intérêts - Dette à long terme	40 896 \$			
Autres frais d'intérêts	2 876 \$		43 772 \$	39 583 \$
			Avec amortissement	
Total des dépenses de fonctionnement	2 390 248 \$		2 390 248 \$	2 486 258 \$





Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs

Faits saillants du rapport financier

Exercice financier 2025

- ▶ Les actifs financiers
- ▶ Les passifs
- ▶ Les avoirs des contribuables
- ▶ L'évaluation
- ▶ Le rapport financier
- ▶ Le mot de conclusion de la Mairesse

RAPPORT DE LA MAIRESSE

*Sur les faits saillants du
rapport financier 2025*

En vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal madame la Mairesse fait rapport aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025.

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION

DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En vertu de la Loi sur le traitement de élus municipaux, le rapport financier détaille la rémunération et l'allocation de dépenses de chacun des membres du conseil municipale, reçus soit de la municipalité, d'un organisme mandataire ou d'un organisme supra municipal. Voici la rémunération annuelle des membres du conseil municipal en 2025.

Le total pour le poste de la mairie ainsi que le total pour le poste de conseiller, par année, sont les suivants :

Municipalité	Mairesse	Conseiller
Rémunération de base	13 114 \$	4 372 \$
Allocation de dépenses	6 559 \$	2 185 \$
Sous-total – mairesse	19 673 \$	
Sous-total- conseiller		6 557 \$
MRC CHARLEVOIX-EST		
Rémunération de base	10 338 \$	
Allocation de dépenses	5 169 \$	
Sous-total	15 507 \$	
TOTAL	35 180 \$	39 342 \$

LE MOT DE CONCLUSION

Les états financiers de l'année 2025 présentent notamment les constats suivants :

- Des actifs financiers en hausse de près de 4 % comparativement à l'année précédente pour la même période ;
- Des immobilisations qui enregistrent une légère hausse de 1 % ;
- Des avoirs des contribuables en hausse de plus de 19 % ;
- Des passifs qui enregistrent une diminution de plus de 15 % ;
- Une dette à long terme en baisse de près de 12 %.

Plus particulièrement on note un excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 à des fins fiscales de 537 089 \$ contribuant à un surplus accumulé de près de 2 093 393 \$ pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2025.

Nous vous invitons à consulter le rapport sur les faits saillants des états financiers - qui sera distribué dans les prochains jours aux citoyens par courrier et diffusé également sur le site internet de la Municipalité ainsi que sur la plate-forme numérique du Charlevoisien grâce à l'entente numérique renouvelée avec ce média. Ce rapport présente donc les tableaux détaillés des revenus et des dépenses comparés entre les données prévisionnelles et les réalisations pour l'année 2025 et l'état des résultats pour cette même période.

Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs

Fait saillants du rapport financier

Exercice financier 2025

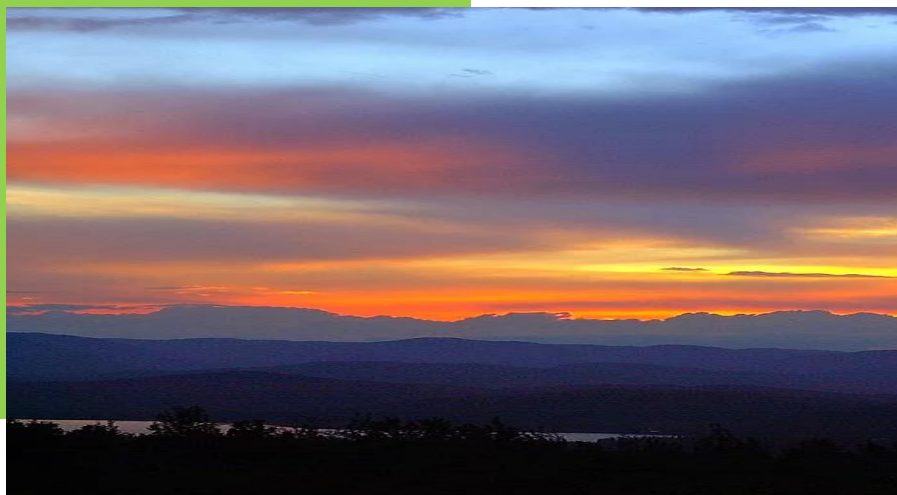


L'année 2025 a marqué le pas de divers travaux de planification et de travaux de réalisation. Soulignons sur le plan de la planification et sur le plan de la réalisation les projets suivants :

- l'élaboration d'un « plan d'action » sur les différents lacs du territoire lancé en point de presse le 1^{er} mai 2025 ;
- la rédaction du plan d'action sur la surveillance et l'entretien des étangs aérés, pour des travaux de réalisation en 2026 et 2027 ;
- la continuité de l'investissement au programme écoAction pour une deuxième année, au programme prévu sur trois ans, totalisant 30 000 \$ et visant la caractérisation des rives des lacs du territoire et le programme de verdissement des bandes riveraines ;
- la caractérisation des rives du lac Nairne, représentant un investissement de près de 25 000 \$ supplémentaire ;
- le début des travaux visant l'inspection des fosses septiques autour du lac Nairne, et qui se poursuivront en 2026 alors que les installations de 47 résidences de plus seront visitées ;
- L'aménagement d'un seuil au lac Long dont l'objectif est de maintenir un niveau d'eau plus stable et sécuritaire tout en protégeant la faune aquatique, en permettant notamment le libre passage des poissons ;
- Les investissements pour les travaux d'asphaltage sur le chemin du Pied des Monts réalisés grâce au programme pour les projets d'amélioration par circonscription pour un montant de 21 348 \$, au programme entretien pour un montant de 13 838 \$ et à la contribution décaissée des surplus municipaux pour un montant de près de 100 000 \$;
- La réalisation du projet de climatisation de la salle du centre Aimélaquois ;
- Les travaux préparatoires à l'investissement de 30 000 \$ qui seront injectés dans le projet de la bibliothèque en 2026 ;
- La construction du Pavillon d'accueil de la Base de plein air du lac Nairne dont la réalisation a été possible grâce aux contributions financières de 128 333 \$ au programme de soutien au projet structurant amélioration du milieu de vie, de 50 000 \$ au Fond de vitalisation de la MRC de Charlevoix-Est, de 17 600 \$ au programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec ;
- Les investissements pour les interventions visant la lutte contre le myriophylle à épis détecté en août 2025 visant la cartographie les différentes étapes de planification alors que les travaux d'intervention se poursuivent en 2026.

Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs - Faits saillants du rapport financier

Exercice financier 2025



C'est donc plus de 150 000 \$ qui sont investis cette année dans les différentes démarches visant la lutte contre le myriophylle à épis plus particulièrement les demandes d'autorisation ministérielle, les travaux d'intervention, la cartographie à jour de localisation des colonies, divers outils de diffusions et de sensibilisation et outils réglementaires.

Pour la présente année, l'INRS continue sa collaboration pour la recherche sur les cyanobactéries au lac Nairne. Une collaboration particulièrement appréciée.

Aussi, sur le plan des travaux de voirie, le programme TECQ permettra la réfection de la rue Larouche, les travaux devraient débuter d'ici quelques semaines. Pour ces travaux prévus à la programmation, la municipalité investira 80 455 \$ du seuil obligatoire pour l'obtention de la subvention ainsi que et 70 000 \$ de plus afin de compléter le montage financier.

La municipalité prévoit également la préparation du PGA-EAU visant l'établissement de la démarche pour mettre en place le plan de gestion des actifs en eau ainsi que du plan de gestion des actifs conforme aux exigences ce qui permettra une possible bonification allant jusqu'à 10 % de l'aide gouvernementale soit un montant de 75 294 \$.

Les années qui se dessinent nécessiteront la mise en place d'une stratégie équilibrée entre les défis environnementaux, qui exigent beaucoup au plan financier, et le développement du territoire pour une collectivité aux racines, bien ancrées depuis des décennies, qui aspirent toujours à trouver son sens et son épanouissement.

Déposé à la séance du 10 juin 2026.